

3.2 “La transparence comme outil”

H É L È N E D U P L E S S I S, *journaliste*: Je vais animer cet atelier en compagnie de Jean-Luc Martin-Lagardette. Il a de nombreuses publications à son actif sur le thème de la transparence de la presse. Il est rare de voir un journaliste parler de transparence car l’omerta, chez nous, est quelque chose que nous vivons au quotidien.

Jean-Luc Martin-Lagardette, qu’entendez-vous par transparence, car nous pouvons tous la concevoir de manière différente?

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E, *journaliste*: En France, il existe essentiellement une loi, celle du 17 juillet 1978 sur la transparence administrative. Elle fonde la politique et la conception du droit français sur l’accès du citoyen aux documents administratifs des collectivités locales, territoriales, de l’État, etc. Ce sont des bases juridiques sur l’accès du citoyen à l’information mais elles concernent essentiellement l’information fournie par les Pouvoirs publics.



JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE

JOURNALISTE

Si vous êtes intéressés par cette question, je vous conseille une instance qui s’appelle la CADA, la Commission d’accès aux documents administratifs. Elle produit tous les ans un rapport sur son activité. Par exemple, si vous voulez consulter un document d’urbanisme dans votre quartier, le service urbanisme de votre mairie peut vous le refuser. La culture du secret est très forte en France. Vous pouvez demander à cette instance de trancher. Ils vont analyser...

[...]

Je vous conseille de télécharger sur le site www.cada.fr, les actes d’un colloque qui a eu lieu voici deux ans sur la transparence et le secret. C’est une étude assez approfondie sur ces deux notions dans le droit français. Elle est très intéressante parce qu’assez objective et les limites de l’action menée par les Pouvoirs publics dans ce domaine sont aussi tracées. C’est très intéressant à étudier.

Ceci étant dit, je voudrais vous donner quelques points de repère sur la façon dont la presse travaille.

Hélène Duplessis vient de préciser que, dans le métier, nous avons l’habitude de ne pas parler de la façon dont nous travaillons. C’est très ennuyeux. C’est une sorte de boîte noire qui n’est connue que des professionnels et de leurs partenaires. Elle est rarement décryptée pour le grand public qui ne sait pas comment se construit l’information.

Or, dans un bref rappel, je voudrais dire que la qualité de l’information conditionne la qualité du débat public. L’opinion publique se forme à partir des informations diffusées dans la grande presse. Je parle bien de la grande presse, c’est-à-dire la presse quotidienne nationale.

“ La qualité de l’information conditionne la qualité du débat public ”

Je parlerai ici essentiellement de la presse écrite pour une raison essentielle. Grâce à Internet, de nouveaux modes de communication se développent. Des citoyens font des *blogs* dans lesquels ils apportent une information inédite qui n'est pas véhiculée par les grands médias. Des associations de défense de différents domaines, de l'environnement ou du développement durable, par exemple, publient des petites brochures militantes et parviennent à diffuser une information différente. C'est, en quelque sorte, une "alter-information", entre guillemets.

Cependant, pour des changements politiques amenant des transformations réglementaires et législatives, il est nécessaire que ces informations passent dans la grande presse. Si elles ne sont pas validées par cette dernière, elles ne sont pas reprises par les pouvoirs politiques. Je schématise, mais c'est le problème essentiel. Une information qui n'est diffusée que sur Internet ou dans les journaux militants n'accède pas à la crédibilité attendue par le citoyen, ce qui lui permet de dire que c'est vraiment un sujet au statut d'information importante, digne de d'analyse ou de débat dont il faut se préoccuper...

Même si l'information est vraie et pertinente, tant que la grande presse ne la reprend pas, elle a très peu de chance d'inciter à une transformation politique et juridique. Malheureusement, c'est ainsi que nous fonctionnons en France. Alors que c'est absolument indispensable pour faire avancer les choses dans n'importe quel domaine.

La transparence dont je vais parler concerne la façon dont les médias construisent leur information. Tout ceci constitue une grande difficulté. On peut penser qu'il existe une certaine pudeur à parler de soi mais les médias parlent rarement de leurs confrères

parce qu'ils savent bien, en cas de critique, que l'autre a une puissance de tir équivalente à la sienne. C'est une nuisance qui peut se retourner un jour contre lui-même.

“ Une information qui n'est diffusée que sur Internet ou dans les journaux militants n'accède pas à la crédibilité attendue par le citoyen ”

Chacun se tient donc plutôt tranquille. Nous n'évalons pas nos dissensions sur la place publique. Si nous sommes interpellés par le public, nous parlons d'une voix commune en revendiquant la liberté d'expression et le linge sale est lavé en famille. Je ne critique pas la presse particulièrement, c'est la même chose dans beaucoup de corporations, mais c'est particulièrement vrai pour la presse.

H É L È N E D U P L E S S I S : Si les organes de presse ne s'expriment pas, les journalistes non plus car la situation de nombre d'entre eux est souvent difficile. Il existe de grandes douleurs dans ce métier qui ne sont exprimées ni par l'individu, ni par le collectif.

Vu la précarité des contrats - c'est aussi l'un des sujets dont nous parlerons - les journalistes sont dans l'incapacité d'exprimer leur mécontentement ou leurs difficultés. Ils subissent une pression qui les empêche de s'exprimer sur le sujet.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Ce que je vais dire est un peu caricatural mais c'est pour les besoins de la cause et pour faire passer quelques idées. Je vais donc forcer un peu le trait mais il faudra relativiser ce que je vais dire.

La presse est sinistrée et elle a un comportement suicidaire. C'est très grave pour la démocratie. Beaucoup d'informations pertinentes et utiles pour le bien commun sont masquées, volontairement ou plus ou moins consciemment, par le système médiatique. Je le dis en tant que journaliste et citoyen. Je vais l'illustrer et essayer de faire comprendre comment cela fonctionne.

Vous connaissez tous Daniel Schneidermann, ex-chroniqueur au “*Monde*” qui a été licencié parce qu’il avait pris position dans le débat après la parution du livre de MM. Péan et Cohen. Ceux-ci critiquaient les dérives du journal “*Le Monde*” par rapport à ses objectifs d’origine. Il a été licencié sur la base d’un texte juridique, la convention collective nationale des journalistes, qui est un compromis auquel est arrivée une société, à un moment donné, pour définir où il était juste d’aller en matière de droit, de liberté, etc. Cette convention collective nationale des journalistes recèle un article qui précise que le journaliste est libre d’exprimer son opinion tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du journal, du moment que cette expression ne nuit en aucun cas aux intérêts du journal. C’est à ce titre que Daniel Schneidermann a été licencié.

“ Le journaliste, avant d’être un auteur à qui on verse des droits, est surtout un employé ”

Mais s’agit-il des intérêts du journal en tant qu’entreprise privée indépendante, avec une volonté prioritaire de faire du profit, ou en tant que dépositaire d’une mission d’intérêt service public ayant pour mission d’aider le citoyen à comprendre ce monde dans lequel il vit ? Il semble que la première option soit la bonne.

Heureusement, Daniel Schneidermann a saisi les Prud’hommes et a obtenu gain de cause. C’est très positif, cela veut dire que des contre-pouvoirs permettent quelques ouvertures. Mais cela reste marginal et ce système de régulation ne se met en place que dans des cas extrêmes.

Mais, au jour le jour, le journaliste ne va pas risquer un licenciement en parlant ouvertement, surtout quand on est au “*Monde*” depuis des années. Daniel Schneidermann a été courageux, mais il pensait sincèrement que cela méritait un débat public. Le journal a dit que cela nuisait à ses intérêts. Cette interprétation a été rectifiée par les Prud’hommes. Mais “*Le Monde*” ayant fait appel, ce n’est pas fini.

Les médias n’ont pas fait grand cas de cette affaire. Or elle touche de grands enjeux : la liberté d’expression et le droit du citoyen à être informé impartialement. “*Le Monde*” étant un organe de référence, il est important que nous sachions comment il fonctionne.

Ce problème met le point sur quelque chose d’important ; le journaliste, avant d’être un auteur à qui on verse des droits, est surtout un employé. En tant que tel, il a le devoir d’obéissance et de secret professionnel à l’égard de son patron. La transparence est donc limitée de ce point de vue. Le journaliste n’a pas plus le devoir ou le droit de transparence sur les activités de son propre média que n’importe quel employé. Si le journal n’est pas d’accord pour publier telle ou telle information, pourtant d’intérêt général, le journaliste ne peut pas revendiquer le droit du public à savoir ce qui se passe, puisque le journal a quelque part une mission de service public, si le journal n’est pas d’accord...

H É L È N E D U P L E S S I S : La seule liberté, c’est une facilité de départ puisque nous avons la clause de conscience.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Oui, mais elle ne joue que dans des cas extrêmes, lorsque le directeur ou la ligne éditoriale change, ou que le journal change d’orientation.

H É L È N E D U P L E S S I S : “*Le Figaro*”, qui a récemment été repris par le groupe Dassault, a vu beaucoup de journalistes partir.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Oui, c’était un changement important dans l’organisation du journal.

Dans beaucoup de professions, il existe des moyens de médiation avec des personnes indépendantes qui ne sont pas juge et partie et qui peuvent faire valoir le droit et la jurisprudence. Dans la presse, cela n’existe pas. Au sortir de la guerre, les patrons de presse, journalistes résistants, avaient imaginé la création d’un conseil de l’ordre des journalistes. C’était une culture où la notion d’assainissement, pour les financements et la défense de l’intérêt général, était beaucoup plus forte qu’elle ne l’est aujourd’hui. Il leur paraissait vital de formaliser une déontologie claire et de se donner les moyens de la faire respecter. Mais ils ne réussirent pas à faire voter cette régulation.

“ Au sortir de la guerre, les patrons de presse, journalistes résistants, avaient imaginé la création d’un conseil de l’ordre des journalistes ”

Je ne réclame pas, bien sûr, un conseil de l’ordre. Mais, à part le CSA pour l’audio-visuel qui peut trancher sur des questions déontologiques, nous n’avons rien, ni personne. Il existe une charte du journaliste dans laquelle il est dit que tous ces problèmes sont traités entre les pairs. Cela signifie que les journalis-

tes auraient dû s’organiser pour empêcher les moutons noirs, les dérives, les fausses interviews, les manipulations, la publicité déguisée et permettre aux citoyens de revendiquer certaines choses. En fait, dans ce domaine, c’est le laxisme et la licence. Rien, hormis le cas échéant les tribunaux, ne permet de corriger les dérives médiatiques.

H É L È N E D U P L E S S I S : Je vais illustrer ce point par une anecdote très personnelle. Jean-Luc dit que le journaliste devrait pouvoir s’exprimer sur ce qu’il observe à l’intérieur de son journal. Par exemple, j’ai passé trois ans avec un faux contrat de pigiste, comme cela se fait beaucoup en télévision. Ces contrats ne sont pas vraiment légaux mais tolérés.

C’était une société de production qui travaillait beaucoup pour TF1 et la Cinquième. Au bout de cette période, je suis tombée enceinte et je me suis retrouvée sans travail du jour au lendemain, sans aucun moyen de me retourner. Heureusement, j’ai pu m’inscrire aux Assédic. Je me suis retrouvée au chômage, parce que j’attendais un enfant, après trois ans de travail à plein temps. Je faisais largement plus que ce qui m’était demandé en travaillant bien souvent douze heures par jour. Dans ces conditions, il devient difficile de s’exprimer sur les difficultés que l’on rencontre. Il faut noter que je n’étais pas dans un petit organe de presse qui n’a que trois francs six sous pour vivre.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Il faut savoir que les journalistes sont de plus en plus des pigistes, comme moi, c’est-à-dire des gens corvéables à merci. On peut les employer un jour et pas le lendemain. Théoriquement, un journaliste qui travaille régulièrement sous cette forme est considéré comme un salarié à plein temps. Mais, pour cela, il faut se battre, notamment avec les Prud’hommes. Dans la profession, l’habitude est de prendre un journaliste quand on en a envie, de le laisser s’il ne convient pas ou s’il y a une baisse d’activité, ou encore si on préfère un autre journaliste.

Il existe une très grande précarité. Des livres ont été écrits sur la réalité du métier¹. Le journaliste, en tant que professionnel, n’a pas le moyen d’une tribune pour s’affirmer, pour s’exprimer face à l’éditeur, aux médias ou à l’employeur, pour alerter le citoyen.

On observe de plus en plus de concentrations ; les employeurs sont des grandes entreprises visant les marchés de l'État, exerçant dans l'armement, etc. C'est la prise en main des moyens de communication par un secteur de la société qui, de ce fait, s'occulte par autocensure. Le groupe Lagardère a mis en place ce monstre au travers de Hachette et avait acquis beaucoup de journaux. À l'époque on avait surnommé Hachette "la pieuvre".

U N I N T E R V E N A N T : C'est un vendeur d'armes également.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Oui. Ces acteurs ont beaucoup de filiales. Le groupe Lagardère vient d'entrer dans le journal "*Le Monde*". Est-ce que les journalistes du "*Monde*", dont les patrons font maintenant partie du groupe, vont choisir d'enquêter sur celui-ci et d'éventuels pots-de-vin ? Théoriquement oui, puisque la grande force des patrons est de dire que les journalistes sont responsables de ce qu'ils écrivent et qu'ils n'interviennent directement pas dans les orientations. Mais le journaliste qui tient à garder sa place va s'autocensurer. La pression est énorme.

Je constate qu'il n'existe en France aucune flexibilité entre les syndicats, les journalistes et les patrons. Il faut avoir un langage assez cohérent et j'ai constaté, notamment avec "*France Soir*", que les syndicats portaient davantage leur pouvoir que le talent des journalistes. Finalement, ils restent des pigistes qui n'ont qu'un contrat de "ménagère".

I N T E R V E N A N T E B : J'ai connu, en presse nationale, des contrats de techniciens de surface.

I N T E R V E N A N T E A : Édipresse, le troisième groupe de presse européen, premier groupe de presse roman, ne veut pas investir en France à cause d'une trop grande rigidité. C'est bien dommage, parce que ce sont des groupes qui, face à des gens comme Dassault ou Lagardère... Édipresse et Dassault sont un peu en guerre car ce dernier veut venir sur le marché des TIC.

J'espère qu'Édipresse pourra arriver sur le marché pour "sauver", entre guillemets, un en-tête. Il faut également faire confiance à ceux qui vont investir. Au départ, c'est toujours une démarche positive et les journalistes doivent se dire que cela peut leur donner du travail, au lieu de rentrer en guerre systématiquement avec les gens d'argent.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : C'est vrai que la culture managériale de la plupart des journalistes est plutôt pauvre et cela doit évoluer. À une condition qui n'est malheureusement pas acquise aujourd'hui. Il ne faut pas confondre information et la communication, c'est-à-dire le divertissement. Mais, celui qui veut investir dans la presse doit absolument reconnaître, avant toute chose, que son employé, le journaliste, a aussi une mission d'intérêt public. Il ne peut le considérer simplement comme un employé dont il est maître.

H É L È N E D U P L E S S I S : Tout dépend également du rédacteur en chef et de celui qui aura le pouvoir.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Le rédacteur en chef ou le directeur de la rédaction est souvent un manager (qui privilégiera donc la gestion) et rarement un journaliste (pour qui la qualité de l'information est primordiale).

U N E I N T E R V E N A N T E : Si ce n'est que Caroline a tout à fait raison de signaler devoir compter avec le syndicat du livre, ce qui change complètement la donne. On a d'abord l'employeur, le syndicat du livre et le journaliste vient ensuite. C'est un filtre qui nous empêche....

UN INTERVENANT A : Nous nous concentrons un peu trop sur le statut du journaliste. Le thème est la transparence. Cela veut dire que c'est de l'autocensure...

UNE INTERVENANTE : C'est directement lié à la transparence.

L'INTERVENANT A : J'ai bien compris ce que vous disiez. L'autocensure signifie qu'il n'y a aucune transparence. Par exemple, nous n'aurons jamais de transparence dans le domaine de l'armement.

Pour en revenir à l'environnement et au traitement des déchets, dans certains domaines de l'information... En 1995, "*Capital*" a passé un reportage sur le tri et le recyclage. Depuis le début, je suis l'un des acteurs de la montée en puissance du programme de tri des déchets. Il faut dire que ce reportage a été destructeur car, aujourd'hui encore, des gens se sont arrêtés à cette image.

J'ai été choqué par le reportage car, à l'époque, il existait en moyenne une trentaine de centres de tri en France, surtout un dont personne ne voulait entendre parler parce qu'il produisait de la cochonnerie, c'était le centre de tri de Dunkerque. À la première image du reportage, j'ai vu apparaître ce fameux centre de tri. Le Français qui ne connaissait rien au dossier a dû se dire que cela se passait ainsi dans tous les centres de tri en France.

C'est de la fausse transparence !

Une autre image était extrêmement choquante. Les journalistes avaient filmé, dans un très beau restaurant, des élus d'une collectivité avec les gens de CITEC qui venaient d'obtenir le marché de vente des bacs roulants. Lorsqu'un fournisseur obtient un marché, il offre un restaurant à son client. Il n'y a pas de honte à cela. Or, le reportage tendait à dire : "*Voyez comment les marchés sont négociés.*"

Ce genre de transparence...

HÉLÈNE DUPLESSIS : Comment l'expliquez-vous ? Par une méconnaissance du journaliste, par une volonté...

L'INTERVENANT A : C'était une volonté de détourner des choses qui existent plus ou moins et en les illustrant mal. Cela voulait montrer que, malgré ce que l'on pouvait dire sur certaines avancées, les choses se passaient autrement.

L'INTERVENANT B : Quel est l'objectif ?

L'INTERVENANT A : Comme on le dit souvent, le Français est intéressé par le sensationnel. Si vous demandez à quelqu'un un fait ayant marqué telle année, il vous parlera d'un événement négatif.

“ Le Français est intéressé par le sensationnel ”

Lorsque je vois ce type de reportage concernant un sujet que je connais, je me pose des questions sur les inepties que je dois entendre dans les domaines que je ne connais pas.

HÉLÈNE DUPLESSIS : Cela rejoint ce que nous disions avant. Même si le journaliste qui a fait le sujet n'est pas d'accord, c'est M6 qui en fait le montage. De toute façon, le journaliste n'aurait rien dit parce qu'il veut retravailler avec eux.

L'INTERVENANT B : Pourquoi M6 modifie-t-elle les sujets ?

HÉLÈNE DUPLESSIS : Nous pourrions également imaginer que le journaliste a mal fait son travail. C'est d'ailleurs plus fréquent en télévision que dans la presse écrite. Il existe un énorme problème de formation des journalistes.

Les deux problèmes sont la formation et le statut.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Il faut également dire que le journaliste n'a plus le temps d'enquêter.

U N I N T E R V E N A N T : Il faut voir quelles ouvertures sont possibles...

H É L È N E D U P L E S S I S : Jean-Luc Martin-Lagarrette travaille justement sur des solutions à vous présenter.

L ' I N T E R V E N A N T : Hier, j'ai assisté aux débats sur la responsabilité sociétale et environnementale des médias. Le blocage est avéré. C'est très complexe entre l'intérêt général et privé. Il s'agit de savoir comment gérer la diffusion de l'information. Lorsqu'on demande si ce sont les intérêts privés qui priment, la réponse est clairement oui. Donc, c'est un faux débat. Maintenant, il faut trouver des solutions.

Je prends l'exemple de ce que nous faisons au quotidien, sans vouloir prêcher pour ma paroisse. Il s'agit davantage de mettre sur la place publique le blocage sur la transparence. Le

traitement des déchets soulève la question brûlante de l'incinération. En France, il existe depuis peu la Commission nationale du débat public ; elle a été saisie par des associations : EcoForum, WWF France et des syndicats de communes afin d'ouvrir un débat public sur le sujet.

“ Les conditions pour obtenir un débat public sont fixées par décret et celui-ci empêche tout débat public sur l'incinération ”

Or, les conditions pour obtenir un débat public sont fixées par décret et celui-ci empêche tout débat public sur l'incinération. Pour schématiser, le débat est possible si le projet atteint un montant de 300 M€. De plus, on ne prend en compte que certains équipements, les infrastructures et non pas les coûts de fonctionnement.

L'incinération, qui concerne la vie de tout le monde, ne peut donc pas être soumise à débat public. C'est impossible.

H É L È N E D U P L E S S I S : Pourquoi ?

L ' I N T E R V E N A N T : Elle est saisie obligatoirement à partir d'un certain seuil financier du projet.

Il y a eu un volet médiatique, très localement, avec les associations présentes, les manifestations et les guerres politiques dans les Bouches-du-Rhône. Mais la chose s'est rapidement étouffée.

Un autre point symbolise le manque de transparence concernant les déchets. Il y a eu une recommandation du commissaire du gouvernement par rapport à une délibération de service public. On a dit à la communauté urbaine de Marseille qu'on allait déléguer la gestion de l'incinération pendant vingt-trois ans. Or, le trésorier payeur général a rappelé que le délai normal était de vingt ans maximum, sauf s'il donne dérogation.

Normalement, l'avis du commissaire du gouvernement est suivi dans 95 % des cas par le tribunal administratif. Je vous dis ce que j'ai lu, mais c'est peut-être faux dans les faits. Or, le tribunal administratif, à la surprise de ceux qui attendaient une réponse dans le sens du débat public, a dit qu'il n'annulait pas la requête et que le projet pouvait continuer. Il y a un dysfonctionnement.

Je terminerai par un cliché : le scandale de l'unité d'incinération d'Albertville. Le rôle de la presse est très important car c'était de fausses informations. Lorsqu'on entend que le préfet de l'époque, qui devrait être mis en cause dans l'affaire, n'est finalement pas concerné parce qu'il était à l'époque conseiller du Premier ministre M. Raffarin... Je me demande où nous allons ! Quelle est cette société qui ne permet pas le débat public ? J'aimerais vraiment que nous arrivions, à la suite de cet atelier, à réfléchir sur ces blocages auxquels il faut apporter des solutions.

H É L È N E D U P L E S S I S : Justement, nous vous ferons une proposition très concrète et nous vous demanderons à tous si vous voulez y participer et vous engager avec nous dans cette démarche.

U N I N T E R V E N A N T : Vous avez raison, la question de l'incinération n'est pas inscrite dans le débat public, et ce pour une raison très simple : le dossier des déchets et de toute implantation, quelle qu'elle soit, du silo jusqu'à un incinérateur en passant par une déchetterie, provoque une levée de boucliers partout en France. Aucun élu ne fera la moindre installation, ou plus que ce que la loi ne lui demande.

Cela ne me gêne pas que ce ne soit pas inscrit au débat public. Vous avez cité l'exemple de Marseille ce serpent de mer qui se traîne depuis vingt ans et du scandale d'Albertville. La Savoie est dans ma juridiction et je connais bien le dossier. Il y a eu des carences de la part du président du SIMIGEDA et du préfet et on a beaucoup parlé du scandale d'Albertville. Mais on n'a pas dit qu'il existait une cinquantaine d'incinérateurs qui fonctionnaient très bien, notamment à Nice, Avignon, Monaco. Ils sont aux normes, produisent de l'énergie et créent des emplois.

Maintenant, toute la France refuse les incinérateurs. Marseille en est peut-être à la préhistoire du traitement des déchets, je vous l'accorde. Voici deux ans, ils en étaient encore à la protohistoire, mais ils abordent maintenant le moyen-âge.

Vous ne le savez peut-être pas, mais la décharge d'Entressen, que toute l'Europe nous envie, va être remise en état ; elle sera alors aux normes et utilisable... Il sera beaucoup facile de continuer. Envoyer un train est beaucoup plus commode que d'envoyer des camions vers l'étang de Berre. On arrive à des aberrations parce qu'on a jeté le bébé avec l'eau du bain.

P H I L I P P E L E D E N V I C, *DIREN, DRIRE PACA, directeur* : On mélange peut-être plusieurs concepts dans ce débat. D'habitude, on fait bien la séparation entre l'information et la communication et il me semble que l'on mélange la transparence avec tout cela.

Pour travailler dans le domaine de l'administration, et depuis longtemps, et en ayant des idées sur cette question, je ne suis pas certain que la transparence puisse être le fait des journalistes. Elle doit être une discipline de chacun d'entre nous pour mettre à disposition de la donnée brute, avec un minimum d'explications pour l'interpréter, mais aussi objectivement que possible. La seule façon d'essayer de répondre à la demande en la matière est de fournir de l'information de façon régulière et le plus loin possible. Je commenterai plus tard ce dernier point.

“ La transparence doit être une discipline de chacun d'entre nous pour mettre à disposition de la donnée brute ”

Il me semble que c'est la meilleure solution. Nous sommes tous détenteurs de données, moi le premier, en tant qu'administrateur. À ce titre, et étant donné que nous sommes payés par le contribuable, il me semble que c'est une obligation que de mettre l'information à disposition de celui qui paye pour l'avoir.

“ Les inspections des installations nucléaires sont mises sur Internet. En PACA, j'ai décidé de faire la même chose pour les grands barrages ”

C'est une philosophie un peu générale. Ce que je dis pour l'administration est valable pour la plupart des gens, qu'il s'agisse d'industriels ou de collectivités. Cette philosophie devrait être généralisée car, à mon avis, rien ne s'oppose à ce principe.

J'en reviens à des expériences avec des journalistes, dont certaines m'ont amené à me poser le même genre de questions.

Je me suis retrouvé dans une situation avec une journaliste avec laquelle l'échange avait été assez fluide. Nous lui avons donné accès à l'information et lorsque nous avons vu le résultat... De toute évidence, le montage avait suivi une ligne préparée. A posteriori, en repensant à la discussion avec la journaliste, on voyait bien que le message avait été préparé, préconçu. Globalement, tout avait été filmé dans l'optique de mettre en valeur ce message. Ce n'était absolument pas, me semble-t-il, une vision objective des choses. Et, c'est un euphémisme que de le dire !

Personne n'est totalement blanc sur ces questions. On peut prendre d'autres exemples avec le titre de certains articles et leur teneur réelle.

La transparence ne me semble pas être le meilleur atout pour les journalistes ; la mise à disposition de données brutes donne lieu à interprétation et reformulation.

Vous avez dit quelque chose d'essentiel, lorsque l'on essaie de mettre en pratique cette philosophie dans son action quotidienne. Vous savez tous que les inspections des installations nucléaires sont mises sur Internet. En PACA, j'ai décidé de faire la même chose pour les grands barrages. Mon espoir est d'arriver assez rapidement à faire de même pour les inspections des établissements classés SEVESO. L'idée étant toujours de mettre de la donnée brute.

Le principal obstacle est le droit qui prévoit la préservation de certains secrets. On ne peut pas faire n'importe quoi. Cela vise à protéger des intérêts, mais pas toujours au sens noble du terme, comme le secret médical, individuel, etc. Lorsqu'on veut mettre un maximum de renseignements sur Internet, on se heurte à ce genre de choses. C'est un point sur lequel nous essayons d'avancer. J'avoue que c'est la principale difficulté.

H É L È N E D U P L E S S I S : J'aimerais juste rappeler ce que disait Jean-Luc Martin-Lagardette, pour répondre à ce que vous dites. Vous publiez une information en voulant respecter une véritable transparence mais si elle n'est pas reprise par les grands médias, elle n'est pas connue du grand public.

P H I L I P P E L E D E N V I C : C'est un autre problème. Depuis que l'inspection met sur Internet les arrêtés préfectoraux et les rapports qui les fondent, je reçois un courrier presque chaque semaine de la part de services juridiques d'associations qui demandent quelles suites seront données.

H É L È N E D U P L E S S I S : Ce sont des groupes militants, la presse nationale....

P H I L I P P E L E D E N V I C : Oui, mais vous ne soupçonnez pas à quel point c'est important. Je suis dans cet axe volontariste car j'ai pour objectif l'amélioration de la qualité du tra-

vail que nous faisons. J'ai toujours dit à mes agents qu'il était essentiel que notre travail soit mis à disposition pour tirer les conséquences, le cas échéant, de questions ou de critiques. C'est une façon de progresser. C'est ce qui s'appelle de l'amélioration continue.

Il est vrai que cela ne sort généralement pas sur la place publique. Toutefois, cela apparaît à certaines occasions, notamment lorsqu'il s'est agi de l'impact du risque sismique sur les centrales nucléaires. Des informations avaient été mises sur Internet par les gens en charge de la sûreté nucléaire.

On n'en parle peut-être pas tous les jours à l'échelon national, mais je vois passer des sollicitations de gens qui sont allés chercher l'information. Bien entendu, tout le monde ne le fait pas, ce sont souvent des spécialistes, mais cela fait tout de même avancer le débat.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : L'habitude du secret est historiquement forte en France, et pas seulement dans l'administration ou les entreprises. La presse a le mauvais réflexe de vouloir trouver la "petite bête". La mainmise sur l'information est très puissante dans beaucoup de secteurs de la vie - sociale, politique ou professionnelle.

Personnellement, j'ai très souvent dû me battre pour obtenir des informations qui devaient être du domaine public. Constitutionnellement, le fonctionnaire doit rendre compte de son activité. C'est fondamental en droit français. En tant que journaliste, je dépense énormément d'énergie pour avoir des informations qui devraient être prodiguées, comme monsieur a envie de le faire. Et je l'en félicite d'ailleurs. Cela facilite le travail des journalistes qui veulent être consciencieux.

D'autres pays sont beaucoup plus avancés. Lors d'un voyage de presse en Suède, j'ai été invité à la mairie de Stockholm. À ma question

sur la transparence, on m'a répondu que n'importe quel citoyen peut arriver le matin et demander au secrétariat de prendre connaissance de tous les courriers reçus par le maire. Cela ne pose pas de problème, on lui apporte la main courante avec tout le courrier qu'il peut lire, sauf ce qui concerne des cas particuliers comme les personnes nommément désignées, des cas sociaux, etc. C'est leur pratique. Si la personne demande quelle réponse le maire a apporté à tel courrier, on la lui communique.

Faites cela en France et vous verrez de quelle manière on vous reçoit !

Un autre point important concerne le manque de formation des journalistes. Ils sont seulement 15 % à sortir des écoles de journalisme. Ce qui signifie que 85 % des journalistes proviennent d'autres filières : économique, politique, sportive, etc. L'entrée dans la profession n'est pas protégée. On n'a pas besoin de diplôme. C'est très bien, car n'importe qui peut devenir journaliste et nous tenons à ce qu'il en soit ainsi. Cela permet une certaine diversité. Toutefois, la plupart des journalistes viennent d'un certain milieu, ils sont cooptés, etc. On aboutit à un journalisme assez élitiste. La profession journalistique atteint ainsi un niveau intellectuel plus élevé, et n'est pas très représentatif des différentes couches de la population.

C'est un point très important car on trouve très peu de représentants dans les médias des intérêts des pauvres, des minorités, des contestataires. Il existe une presse militante, syndicale, de gauche, mais ses idées débouchent peu dans les colonnes de

“ On peut douter de la liaison entre les TIC d'une part, la démocratie et la gouvernance d'autre part ”

l'information générale. Par exemple, on va parler du chiffre d'affaires d'une société, mais pas des intérêts de ceux qui n'ont pas accès à ces droits. Le problème Nord-Sud existe en France; il est inutile d'aller en Afrique pour le rencontrer. Il faut militer pour qu'il y ait davantage d'accès de la diversité des opinions sur la place publique...

Nous avons l'exemple très significatif des derniers incendies à Paris qui ont fait une cinquantaine de morts, en deux mois, dans des hôtels où la population était très pauvre. Leurs intérêts n'ont n'avaient pas été relayés par la presse. Il faut attendre un drame pour qu'on en parle, un peu, puis on retourne au "people" et aux querelles entre hommes politiques...

H É L È N E D U P L E S S I S : Ce matin, deux squats ont été évacués à Paris par les forces de l'ordre.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Pendant que ces populations réclamaient en vain qu'on parle d'elles, on parlait des Jeux olympiques pour lesquels la France était prête à dépenser quatre milliards d'euros. Nous avons là une grosse disproportion entre les différents intérêts. Il faut savoir également que des groupes de presse font partie du Club Comité Olympique des entreprises Paris 2012, qui a d'ailleurs été créé par Lagardère. Les patrons de presse préfèrent que leurs journalistes parlent des Jeux olympiques que des Africains mal logés.

U N E I N T E R V E N A N T E : Je me demandais simplement quelle était la situation à l'étranger par rapport au contexte que vous avez décrit en France. La presse est-elle la propriété de grands lobbies ou la transparence peut-elle vraiment être exercée ?

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Schématiquement, la presse anglo-saxonne a une pratique de la transparence plus poussée que les pays latins. Les pays de culture protestante sont davantage habitués à la critique interne que ceux d'origine de pensée catholique.

U N E I N T E R V E N A N T E : Avec un système économique identique ?

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Oui, dans le même contexte économique. Le premier amendement de la Constitution des Etats-Unis stipule que «Le Congrès ne pourra faire aucune loi concernant l'établissement d'une religion ou interdisant son libre exercice, restreignant la liberté de parole ou de la presse» Un amendement de la Constitution américaine dit que l'information est donc libre; elle est plus intouchable qu'en France. J'ai souvent vu des confrères américains choqués de voir par exemple M. Chirac interviewé par M. Poivre d'Arvor, c'est-à-dire choisir le journaliste à qui il va répondre. Dans nombre de conférences de presse, les questions sont connues à l'avance. C'est une situation qui scandalise mes confrères. Ils se demandent dans quel pays nous vivons.

U N E I N T E R V E N A N T E : Nous parlons essentiellement de la presse. Monsieur Ledenic parlait, lui, de l'administration. Il est certain que nous avons un grand retard en France, notamment sur la convention d'Aarhus, l'information sur l'environnement. Nous avons d'ailleurs été épinglés par la Cour de justice des communautés européennes. La directive n'est toujours pas transposée. Les associations doivent vraiment se positionner mais pas seulement. Cela permet aux administrations de faciliter ce transfert d'information.

On parle de transparence et de formation des journalistes, des administrations mais il ne faut pas oublier le public. Nous avons un grand problème de recherche et de décryptage de l'information.

“ Nous avons un grand retard en France, sur la convention d'Aarhus ”

J'ai passé un an à Bruxelles. Des groupes de quartiers sont organisés dans lesquels les gens, les administrations et les Pouvoirs publics peuvent s'exprimer sur certains projets. On demande aux gens ce qui leur paraît prioritaire. C'est une concertation en amont. On ne leur présente pas le projet clef en main en évoquant la possibilité d'éventuels changements, il s'agit vraiment de décider ensemble ce qu'il convient de faire.

UNE INTERVENANTE : En France, Valenciennes et Montpellier l'ont fait.

UN INTERVENANT : Je voulais vous donner le point de vue du donneur d'information, puisque c'est ainsi que je procède dans mes fonctions. Lorsqu'on donne une l'information à un journaliste, on ne sait pas comment celle-ci va être traitée. Cela rejoint le problème de la formation.

Lorsqu'il s'agit de points très précis, il nous arrive de dicter l'article au journaliste. Dans ce cas, nous retrouvons exactement ce que nous avons dit le lendemain dans la presse quotidienne. Pour nous, le journaliste a bien fait son travail puisqu'il a donné l'information que nous voulions donner.

UNE INTERVENANTE : Ce n'est pas son travail.

UN INTERVENANT : Je parle de donner l'information et non de la traiter, ce qui n'est pas la même chose. Le journaliste a fait savoir exactement ce que nous voulions, c'est donc du bon travail. Cela pose ensuite le problème du traitement de l'information par le journaliste. Il peut ne pas avoir la capacité, par manque de temps, de précarité ou autre, de faire des recherches pour vérifier si ce qu'on lui a dit est vrai. Mais, c'est autre chose.

“ Il arrive que nous hésitions à donner des informations très importantes car nous craignons qu'elles soient mal traduites ”

Nous avons un manque de transparence, parfois de la part du donneur d'information, mais c'est vrai à tous les niveaux, qu'il s'agisse de sociétés privées, du monde politique, associatif, etc. On essaie surtout de focaliser sur des points qui vont être accrocheurs pour les gens. On sait très bien le faire, et ce, dans n'importe quel mouvement ou administration. Il suffit d'avoir un peu de jugeote. Ensuite, il y a des informations qu'on ne donne pas à cause du manque de formation car on a peur de la façon dont elles vont être traitées.

[...]

Cela m'est arrivé à plusieurs reprises. En fait, le journaliste doit écrire mille, mille deux cents ou mille cinq cents mots et, en fonction de la ligne éditoriale, l'information est un peu changée. Parfois, c'est quitte ou double.

Il arrive que nous hésitions à donner des informations très importantes car nous craignons qu'elles soient mal traduites. Si la ligne éditoriale ne veut pas mettre l'accent sur tel point, ce sera très mal dit ou de façon trop courte et tout ne sera pas indiqué.

Il existe également le jeu du *on* et du *off*. Il ne faut pas le dire, mais les journalistes savent beaucoup de choses et en disent très peu. Pour faire comprendre certains éléments de contexte, on dit des choses en *off*, mais cela ne devrait normalement pas exister. Nous donnons une information pour qu'elle se sache. Elle va se répandre dans les milieux autorisés mais pas dans le public. C'est très important, cela signifie que le journaliste est plus près du *off* que du *on*. Il écrira certaines choses mais le reste... Il le racontera à certains de son milieu mais c'est tout.

Parfois, on demande quelques petites informations sur le patron, ce qu'il a fait, ce qui se passe en politique, etc. Mais, ce ne sera pas raconté puisque c'est du *off*. C'est une espèce d'aberration, les journalistes savent énormément de choses... Lorsqu'on parle des conférences de presse du Président de la République, les questions ne sont pas préparées mais "lessivées". On n'évoque que les sujets qui ont été bornés. C'est ainsi avec le monde politique et celui des grands patrons.

On voit de plus en plus, notamment dans les ministères, des chargés de presse qui donnent un contenu de communication mais pas d'information. Dans un cabinet ministériel, les conseillers techniques donnent l'information, le chargé de presse passe derrière et la transforme en communication.

La transparence peut exister mais chacun pose des limites. C'est, en fait, un compromis. Chaque partie se met d'accord et on évite des débordements.

[...]

UNE INTERVENANTE : La situation décrite dépend de la position du journaliste. S'il est en position d'insécurité, il ne fera pas ce que vous êtes en train de dire.

Le journaliste que vous décrivez est celui du pouvoir. Il va utiliser son *off*, non pas pour son lecteur dont il se fiche éperdument, mais pour briller en société. Il s'en servira devant ses confrères ou lorsqu'il rencontrera les responsables d'autres sociétés pour leur dire qu'il a des informations. C'est un journaliste à deux vitesses : il travaille pour son lectorat et surtout pour sa propre carrière. Bien sûr, le journaliste n'est pas un saint. On en trouve des "pourris" partout.

UN INTERVENANT : S'il transgresse la règle, on ne s'adresse plus à lui. Il perd sa source de pouvoir.

Je voulais également aborder le manque de spécialités qui explique que certaines informations ne peuvent pas être données. Prenons l'exemple de la jeunesse : nous avons 12,5 millions de jeunes en France et pas un journaliste spécialisé.

UNE INTERVENANTE : Ce n'est pas vrai. Tous les grands titres chez Bayard Presse ont des journalistes spécialisés dans la jeunesse, ce sont des gens très sérieux ! "*C'est pas sorcier*" sont des gens... Vous ne savez pas vous adresser aux bons interlocuteurs et vous méprisez....

[...]

L'INTERVENANTE : Il n'y a pas que "*Libération*", "*Le Monde*" et "*Le Figaro*". Sinon vous ne savez pas faire votre travail.

[...]

UN INTERVENANT : C'est exactement le même constat sur la vie associative. Il existe environ un million d'associations qui représentent quinze à vingt millions de gens, mais pas un journaliste spécialisé.

UNE INTERVENANTE : En tout cas, "*Le Parisien*" oui, ainsi que "*Libération*" avec ses cahiers. On ne peut pas dire qu'il n'existe pas de journalistes spécialisés. Ce n'est pas vrai.

UNE INTERVENANTE : Madame, il n'était pas question des éditeurs.

HÉLÈNE DUPLESSIS : Jean-Luc Martin-Lagardette a observé des solutions qui ont été mises en place ailleurs. Il a des propositions à nous faire.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Je voudrais insister sur le problème de la rectification des informations. C'est un point essentiel qui concerne tous les acteurs de la société, à un moment où un autre de leur parcours, professionnel ou privé. Nous sommes tous amenés à pester contre la façon dont un journaliste a repris nos propos ou parle d'un secteur que nous connaissons bien. Il n'aura manifestement pas pris le meilleur interlocuteur ou n'aura pas fait son enquête pour pouvoir mesurer la complexité d'une situation. Ou, pire, il aura été manipulé, ou de parti pris.

Le problème du droit de réponse et de rectification est, pour moi, essentiel. Sur ce point, l'administration est mieux fournie que l'intérêt privé et le particulier. Dans la fameuse loi de 1881 qui fonde le droit de la presse et de l'imprimerie, un article précise que l'information fautive peut être rectifiée par l'autorité publique lorsqu'elle est concernée.

“ Le problème du droit de réponse et de rectification est, pour moi, essentiel ”

En revanche, une fausse information concernant l'individu n'est pas réprimée par la loi. Il nous est possible de le faire contre la diffamation, l'injure, le racisme, etc. Seul un article permet un droit de réponse, mais celui-ci est très formalisé et ne peut être saisi que pendant les trois mois après la publication de l'article, et encore sous des formes très codifiées. Mais la pratique est laissée à l'arbitraire de l'éditeur ou du journaliste. Il n'existe pas d'instance médiatrice extérieure pouvant trancher... Excepté la justice dans les cas extrêmes.

U N I N T E R V E N A N T : Je ne voudrais pas manquer de respect à qui que ce soit, tout ceci est extrêmement intéressant mais nous avons eu très peu de débats sur les idées, notamment sur la transparence en dehors des médias.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : C'est le sujet de l'atelier.

L ' I N T E R V E N A N T : “La transparence comme outil”. L'information de l'administration est aussi importante...

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : J'ai précisé que je m'en tiendrais à la transparence dans les médias.

H É L È N E D U P L E S S I S : Il faudrait laisser Jean-Luc Martin-Lagardette terminer car il a travaillé sur des propositions concrètes.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : La transparence générale, dans les administrations et ailleurs, est conditionnée par celle des médias qui détiennent la clef d'accès au débat public. Il est donc important que nous sachions comment fonctionnent ceux qui abordent les sujets de société. C'est une question de crédibilité dans la sélection et le traitement de l'information.

Nous avons vu que l'administration a un droit supplémentaire concernant les informations erronées, mais qu'elle utilise d'ailleurs très peu. Le droit de réponse, à mon avis, peut être un moyen pour la société de faire mieux entendre la diversité de ses prérogatives et défendre ses intérêts de façon plus efficace.

Il existe des Conseils de presse dans de très nombreux pays (Québec, Suisse, etc.). Ce sont des institutions associatives, la plupart du temps d'initiative privée et parfois publique, qui réunissent des patrons de presse, des éditeurs, des journalistes et des “consommateurs”, entre guillemets, de l'information, des téléspectateurs, des lecteurs, des associations de défense des consommateurs et parfois des juristes.

“ Il existe des Conseils de presse dans de très nombreux pays (Québec, Suisse, etc.) ”

Le rôle de ces Conseils est de recueillir les plaintes des “blessés de l’information”, comme le dirait le sociologue Jean-Marie Charon, de les étudier et de demander des comptes aux journaux. Vous avez été maltraité dans les médias ; on a parlé de l’ouragan Katrina, sans parler du réchauffement climatique et vous pensez que l’intérêt général est lésé, le journaliste n’ayant pas fait correctement son travail en limitant son information au factuel sans chercher à comprendre la complexité de l’événement, par exemple : vous saisissez ce Conseil de la presse.

Celui-ci regarde votre dossier et demande des comptes explications aux journalistes. Il publie alors une réponse argumentée, indiquant que le journaliste a bien ou mal fait, devrait ou aurait dû, etc. Dans ces pays, le journaliste est habitué au regard et à la critique portés sur lui pour rendre des comptes publiquement à la société. C’est pour moi un point important.

Pour votre gouverne, sachez que l’ancien directeur de l’AFP, Henri Pigeat, aujourd’hui directeur du CFJ, qui est un homme très versé dans ces questions de déontologie, a lui-même tenté de mettre en œuvre un tel Conseil de la presse en France. Il a été complètement rejeté par les éditeurs et les journalistes.

“ Le rôle de ces Conseils est de recueillir les plaintes des «blessés de l’information», et de demander des comptes aux journaux”

UNE INTERVENANTE : C’est ce que je voulais dire tout à l’heure ; c’est un boycott total à cause du pouvoir.

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : Exactement.

HÉLÈNE DUPLISSIS : Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que vient de présenter Jean-Luc Martin-Lagarrette ?

UN INTERVENANT : Demander un droit de réponse suite à un article ou un reportage, notamment lorsqu’on est industriel, peut être plus négatif encore. Les gens sont tentés de ne pas vous croire. C’est un vrai problème. L’individu lambda cherche davantage, comme le disait monsieur, le train qui arrive en retard plutôt que celui qui arrive à l’heure. Lorsque je vais vers un système d’information pour m’attendre à une certaine transparence, je dois au travers voir un reflet de la société. J’ai l’impression de ne voir dans l’information que ce qui se passe mal. J’arrive peut-être encore à avoir le recul nécessaire, mais beaucoup de gens se disent que, de toute façon, tout va mal et qu’ils ne peuvent rien y faire. Lorsqu’on leur demande d’aller voter, ils n’y vont pas parce qu’ils estiment que cela ne change rien.

Avez-vous une solution ?

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : Je propose la solution du Conseil de la presse. L’idée serait de créer une association de recueil des plaintes des blessés ou des victimes de l’information, pris au sens individuel ou général. Vous pourriez la saisir si vous êtes une société, que vous êtes maltraité par l’information ou si vous défendez un intérêt général, comme nos amis défenseurs de l’environnement. Si vous estimez que l’intérêt général a été bafoué ou qu’une rectification est nécessaire, ce Conseil de la presse permet la mise en œuvre d’un réflexe pour que les médias justifient la façon dont ils travaillent et acceptent - enfin ! - de s’ouvrir à la société civile.

[...]

PHILIPPE LEDENVIC : ...par rapport à la position de la DRIRE. Lorsque j’ai vu cela, je me suis dit que ce n’était pas possible. Ma chargée de communication est intervenue auprès

de l'AFP. Il est possible de faire des communiqués rectificatifs pour des erreurs absolument flagrantes. Or, l'AFP n'a pas voulu. Furieux, j'ai écrit un courrier à la directrice régionale de l'AFP pour lui dire que c'était lamentable. Après avoir relaté les faits au préfet, celui-ci m'a fait comprendre qu'il aurait fallu éviter de se mettre mal avec l'AFP.

C'est pourquoi je dis que le droit de réponse reste théorique et ne traite que les symptômes. Il existe un certain nombre de rouages...

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : De toute façon, ce droit de réponse est très peu et très mal utilisé. C'est pourquoi il faut trouver un mécanisme davantage à la disposition du public. Un service de médiation, mais hors de la publication elle-même. Les droits de réponse ne sont accordés, en général, qu'à certains. Selon que vous êtes puissant ou misérable... Si vous vous appelez Jacques Chirac, vous aurez un droit de réponse. Si vous vous appelez Ledenvic, je suis désolé...

Ou bien, il faut avoir des moyens. Alain Delon avait été mis en cause dans un journal pour une certaine affaire et il n'avait pas eu de droit de réponse. Il s'est donc acheté une page dans "Le Monde", mais ce n'est pas à la portée de tous.

Il faut trouver les moyens de dire : *"J'ai un autre point de vue. Je défends d'autres intérêts qui ne sont pas pris à en compte"* et habituer les journaux à ce genre d'insistance. Cela pourrait passer par un site Internet médiateur, ce serait un point positif et simple à mettre en œuvre.

Plus largement, je propose une réflexion de société. Le rôle de l'information dans une société démocratique est un débat que nous

n'avons pas souvent dans l'espace public, les journalistes et les éditeurs n'en veulent pas. Or, je revendique une chose... Ce que j'ai formulé peut être amélioré, bien sûr, mais c'est la base d'un droit à l'information qu'il faudrait instaurer politiquement, juridiquement, économiquement, professionnellement. Il serait nécessaire de se battre pour cela.

Il faudrait affirmer et inscrire, peut-être dans la Constitution, le droit du citoyen à être correctement informé, c'est-à-dire être éclairé le plus objectivement et impartialement possible sur tous les enjeux de la vie démocratique afin qu'il puisse former librement son opinion personnelle.

U N E I N T E R V E N A N T E : C'est dans la Constitution française.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Non. La liberté d'expression ou d'opinion existe, pas celui du droit du public à être informé correctement. Cela n'a rien à voir. Il n'y a pas encore de droit à l'information.

L ' I N T E R V E N A N T E : Le droit à l'information existe, non seulement dans la constitution française, mais nous avons aussi ratifié la convention d'Aarhus...

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Cela concerne l'environnement et ne touche pas tous les domaines de la vie démocratique, comme la santé, par exemple.

L ' I N T E R V E N A N T E : Elle s'applique à tous les domaines.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Non, pas du tout. La Convention d'Aarhus concerne « l'accès à l'information, la participation du public au proces-

“ C'est la base d'un droit à l'information qu'il faudrait instaurer politiquement, juridiquement, économiquement, professionnellement ”

sus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ». Ce droit à l'information...

U N I N T E R V E N A N T : La démocratie participative, par exemple. C'est français mais il y a tout de même une mouvance européenne. Il existe déjà un cadre.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Il existe un cadre mais on n'y trouve pas de droit précis du citoyen à être informé le plus objectivement possible. Ce n'est dit nulle part.

L ' I N T E R V E N A N T : Les conditions sont-elles réunies pour un véritable changement ?

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Non. Un « véritable changement », non à court terme. Des évolutions, des débats, oui. Il y a un début de prise de conscience mais les résistances sont très vives.

L ' I N T E R V E N A N T : C'est ce que je voulais dire. J'ai réagi tout à l'heure, mais avec respect, par rapport à ce que vous avez dit : *"Les journalistes et la presse se tirent dans le pied en agissant ainsi"*. Il est également inquiétant, si ce n'est plus encore, que les pouvoirs publics, en refusant cette transparence, se tirent également dans le pied. C'est très grave car si certaines questions sont dominées par le monde économique, dont fait partie la presse, d'autres, concernant la gestion de ce genre de problématique d'intérêt général, de transparence de la presse, restent du ressort des pouvoirs publics. Or, les jeunes et les moins jeunes se désintéressent, se méfient ou rejettent le monde politique. C'est extrêmement grave et c'est pour cela que je réagissais.

Ce que vous dites est très beau mais les conditions d'une information globale sur les enjeux démocratiques dérangent des personnes actuellement en charge de ces questions.

Ce que nous voulons est-il donc possible ?

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Oui, par des actions militantes et une pression populaire - notre action.

D O M I N I Q U E M A R T I N - F E R R A R I : Cette proposition relève du Parlement. Cela signifie déposer un projet de loi auprès d'un parlementaire qui va défendre l'adjonction de cette loi.

Le travail de citoyen que nous devons mener se situe plus en amont. Nous pouvons faire les deux, ce n'est pas incompatible, mais le travail le plus important à faire est de réconcilier le citoyen avec le journalisme et l'information. Il a perdu toute croyance dans l'information et cela ne passera que par une éducation du citoyen à l'information.

“ Le travail le plus important à faire est de réconcilier le citoyen avec le journalisme et l'information ”

L'école est fondée sur l'analyse de la langue. Elle a été mise en place dans les années 40 avec l'école de Jules Ferry. C'était l'époque où les gens n'avaient pas accès aux livres. Donc, l'école entière a été fondée sur la prise de connaissance des textes littéraires de la France pour apprendre quels sont, à travers ces textes, tous les modes d'écriture et d'expression possibles d'un citoyen.

Aujourd'hui, on donne comme bagage à un enfant la littérature des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles pour décrypter les modes d'écriture. Mais, on n'a pas encore intégré le mode d'écriture du XX^e siècle...

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Si.

D O M I N I Q U E M A R T I N - F E R R A R I : Non, pas assez. Et, c'est sur ce point qu'il faut se battre. Aujourd'hui, on ne décrypte pas l'information. Il existe un cours d'étude de la

presse mais il n'y a pas d'étude du droit à l'image, de la manière dont on écrit. Les professeurs ne sont pas du tout formés à ce genre de choses et ne le font pas forcément.

Les journalistes ne vont donner que des petits cours d'une ou deux heures. Lorsqu'ils vont dans les écoles, ils ne donnent qu'une explication de leur métier. Le travail mené sur l'écriture des siècles passés est plus important que pour les XX^e et XXI^e siècles. Or, c'est une revendication que nous devrions avoir en tant que citoyens.

H É L È N E D U P L E S S I S : Jean-Luc Martin-Lagardette comptait reprendre cela dans sa proposition de création d'une association qui recueillerait des réflexions dans tous ces domaines, et tout particulièrement dans la pédagogie.

U N I N T E R V E N A N T : J'ai bien compris tout ce que vous avez dit auparavant. On posait la vraie problématique. En revanche, dès l'instant que l'on a la liberté d'expression, le citoyen achète ou non, il comprend ou non, il a forcément le droit à l'information. (...)

En revanche, il est vrai de dire qu'il n'a pas la formation nécessaire pour faire le tour. Je crains qu'en "déposant", entre guillemets, ce genre de chose, les gens disent que vous enfoncez des portes ouvertes, et ils se demanderont ce que vous demandez de plus.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Je suis d'accord avec vous, cela demandera à être amélioré. L'idée est de différencier le journalisme de la communication, de la publicité, des autres formes de communication qui existent et qui ont leur légitimité, leur valeur et leur intérêt.

“ Les médias souvent information, divertissement, communication et publicité ”

Le journalisme est une expression particulière. Il recherche théoriquement la vérité des faits de façon impartiale – même s'il peut avoir son opinion – et défend un intérêt public. S'il veut prétendre être journaliste et si son patron employeur prétend être éditeur de presse, ils doivent intégrer l'obligation d'information la plus objective possible.

Cette précision me semble importante mais elle n'est pas actuellement assumée par les médias qui confondent souvent information, divertissement, communication et publicité.

C'est le lien dont parlait M. Ledenvic en mettant à disposition des données brutes pour que le citoyen se fasse une opinion. Quelque part, c'est la mission du journaliste. Il peut avoir son opinion, mais il a un devoir de vérifier son information et de se méfier des manipulations.

H É L È N E D U P L E S S I S : Rappelez-vous ce qu'a dit monsieur sur la qualité de l'information, lorsqu'il dictait son papier au journaliste. Je suis journaliste, je l'ai vu et je l'ai peut-être même fait.

Un journaliste qui a deux minutes pour faire son papier, qui va se faire attraper par son rédacteur en chef qui a l'habitude de maltraiter les gens, c'est aussi une chose dont on ne parle pas mais qui est une réalité ; il fait ce qu'on lui dit de faire. Il a vingt-cinq ans, un petit salaire et il faut bien qu'il bosse. On peut avoir eu toute les grandes idées et tous les espoirs quand on avait quinze ans, la réalité à laquelle on est confronté à vingt-cinq ans est celle-ci et pas une autre.

La transparence et la vérification des informations passent également par tout cela. Il faut en être conscient.

D O M I N I Q U E M A R T I N - F E R R A R I : À vingt-cinq ans, comment peut-on avoir les informations des gens qui font le développement durable, celles de Total, Areva, Aventis, Rhône Poulenc, etc. qui sont classées confidentielles parce...

[...]

... qu'elles valent de l'argent aux CAC 40? Ce n'est pas le journaliste de vingt-cinq ans qui va les obtenir! Or, ce sont celles qui sont importantes, tout le reste est "du bidon"! C'est de l'événementiel à court terme et non pas de la stratégie.

UNE INTERVENANTE : De plus, certains sont de très bons investigateurs mais d'autres ne le sont pas.

DOMINIQUE MARTIN-FERRARI : On ne trouve pas de bons investigateurs de vingt-cinq ans parce qu'ils n'ont pas de pouvoir dans le journal, ni l'argent, ni les moyens. Il faut également des gens qui ont de la personnalité pour pouvoir s'imposer.

UNE INTERVENANTE : Je suis très sensible à ce que vous dites sur la maltraitance, la précarité. J'ai l'impression d'avoir connu cela à l'UNESCO qui a un côté prestigieux mais où, en général, le droit du travail n'existe pas.

Pour en revenir à l'article sur le droit à l'information, je pense également que c'est un peu enfoncer une porte ouverte.

Ensuite, en ce qui concerne la pédagogie du décryptage de l'information par les citoyens, savoir étudier Molière n'est pas forcément inutile pour décrypter....

DOMINIQUE MARTIN-FERRARI : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

L'INTERVENANTE : ...les pages du "Monde".

Il me semble qu'il faut davantage revendiquer les syndicats dans les médias, une obligation de critère du développement durable, des rapports de la RSE, etc. Il faut essayer d'organiser la profession en défonçant la structure.

[...]

UN INTERVENANTE : Votre expérience avec la maternité, c'est scandaleux!

HÉLÈNE DUPLESSIS : Si vous saviez ce que j'ai pu observer.

L'INTERVENANTE : Dans beaucoup d'instances comme celle-ci, on a l'impression que c'est le règne de la démocratie, de la liberté et de l'intellectualisme. À l'UNESCO, c'était plutôt celui de la déprime.

Des jeunes qui ont Bac+12, avec des rêves plein la tête, se retrouvent à douze dans des bureaux de 5 mètres carrés. Certains espèrent passer d'un contrat d'un mois à un contrat de trois mois. Ils sont bien payés mais ils attendent trois mois entre chaque contrat en continuant à aller au travail pour qu'on ne les oublie pas!

Seulement, lorsqu'on travaille à l'UNESCO, c'est merveilleux, on est génial, mais lorsqu'on travaille dans une multinationale, on est des méchants. En attendant, ils passent des contrats entre eux sans aucun problème...

DOMINIQUE MARTIN-FERRARI : Le diriez-vous en *off* à un journaliste?

[...]

HÉLÈNE DUPLESSIS : Par exemple, j'ai voulu faire un reportage sur les conditions de travail des journalistes, avec Martine Mauleon, la femme qui défendait l'emploi, les malheureux. Je voulais donner des exemples concrets de gens qui étaient venus me voir parce que j'avais été sensibilisée à leurs problèmes. Eh bien, Martine n'a pas pu faire le sujet.

UNE INTERVENANTE : Il faut peut-être sortir des grands médias.

HÉLÈNE DUPLESSIS : Cela rejoint le problème que nous évoquions en début de réunion, tant que cela ne passe pas par les grands médias, nous n'avons pas d'amplificateur de l'information.

DOMINIQUE MARTIN-FERRARI : Je pense que ce temps est terminé et que France Télévisions va le vivre de plein fouet. L'Europe va vivre ce que les États-Unis ont vécu voici dix ans. La mainmise sur l'information du groupe hégémonique qui s'appelle France Télévisions est quelque chose qui va changer grâce à l'Europe, mais sûrement pas grâce à la France. Dans cinq ans, nous en reparlerons.

Il faut se préparer à être capable de ne plus dire : "C'est un petit média". Ce sera le média que nous en ferons. C'est également fondamental dans les changements de mentalité française. Les Italiens et les Allemands ne profèreraient jamais ce genre de discours sur un grand média. Ils ont des médias locaux, régionaux qui ont des pouvoirs équivalents à des médias nationaux.

“ Les Italiens et les Allemands ont des médias locaux, régionaux qui ont des pouvoirs équivalents à des médias nationaux ”

C'est le même problème que celui de notre organisation politique qui a été excessivement centralisée. Le pouvoir des régions commence seulement à déboucher aujourd'hui, c'est la même chose pour les médias. Il faut changer d'état d'esprit.

UNE INTERVENANTE : En même temps, nous sommes habitués à avoir une presse quotidienne régionale puissante en France.

DOMINIQUE MARTIN-FERRARI : Il faut être optimiste.

UNE INTERVENANTE : Nous pourrions peut-être nous organiser au niveau européen avec des syndicats.

[...]

UNE INTERVENANTE : Les lois de la presse ne sont pas les mêmes en Italie, en Allemagne ou en France. Nous sommes les plus difficiles, les syndicats sont extrêmement lourds. Comme je le disais, des investisseurs étrangers seraient prêts à investir en France et à faire pulser la machine médiatique, mais les syndicats mettent tout de suite la pression, ce qui fait peur aux investisseurs. Il faut savoir ce que l'on veut exactement !

Il faut surtout changer la mentalité des gens et faire un travail de citoyenneté et cela s'apprend dès l'enfance.

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : Sur la question du droit à l'information, je fais ce genre de proposition pour ouvrir le débat. Il me semble important de discuter du rôle et du statut des entreprises de presse, des journalistes, des rapports avec les citoyens, les droits de réponse en France. Ce sont des questions politiques majeures.

Vous avez également parlé des démarches de développement durable dans les médias. J'ai fait ce petit livre "Vrai comme l'info, méthode pour une presse citoyenne" en 2001. Entre autres, il contient des propositions et invite notamment la presse à faire, comme la plupart des entreprises, des démarches qualité pouvant être certifiées par des organismes indépendants. Il peut s'agir de l'information, de sa vérification, de la prise en compte de la société par rapport aux médias, leurs investissements, leur rôle dans l'environnement et le développement durable, etc.

Un grand exemple est le “*Guardian*” à Londres qui publie un rapport de développement durable très argumenté et détaillé ; il préfigure ce que d’autres médias vont pouvoir faire, peut-être pas en France, mais en tout cas dans les pays anglo-saxons.

Ensuite, je voudrais vous parler de l’alliance internationale du journalisme, puisque nous avons parlé de l’Europe et de l’international. Il existe, au sein de la Fondation pour le progrès de l’homme, une alliance de journalistes qui réfléchit à ces questions. Elle recueille les informations sur ce qui se fait dans tous les pays du monde.

“ Un grand exemple est le « *Guardian* » à Londres qui publie un rapport de développement durable très argumenté et détaillé ”

Nous sommes en relation avec d’autres journalistes sur le thème de l’information équitable. On n’a pas encore trouvé mieux que ce terme qui reprend le principe du commerce équitable. Elle respecte certains critères de qualités – humaines, économiques, sociales, etc. Les groupes de travail sont composés de journalistes mais aussi des gens du monde des médias et qui sont intéressés par ces questions. On les trouve au Brésil, en Belgique, au Canada, en Asie.

Je vous invite à vous renseigner sur le site Internet de la Fondation pour les progrès de l’homme². Vous pourrez entrer en contact avec cette alliance de journalistes dont le travail consiste à trouver les meilleurs moyens d’améliorer la responsabilité sociale, environnementale et citoyenne des médias.

U N E I N T E R V E N A N T E : S’agissant de l’efficacité pour faire entrer le développement durable dans une structure, il faut passer par le côté gouvernance et partie prenante, c’est-à-dire que cela ne marche que si la structure doit rendre des comptes à l’externe. Finalement, c’est montrer à nu les difficultés qu’elle peut rencontrer. Pour nous, il s’agit de la transparence, la gouvernance, etc. Je pense que nous avons tous un peu les mêmes difficultés.

Par rapport à des appels d’offres ou produits, des associations viennent nous évaluer sur certains points. En ouvrant la structure à des critiques externes constructives, même si ce n’est pas toujours agréable, cela nous enrichit et nous oblige à rendre des comptes à l’extérieur.

Les gens ne savent pas ce qui se passe dans le monde des médias, d’après ce que vous expliquez. Si des associations sur la liberté d’information venaient à l’intérieur de votre structure pour chercher des informations...

H É L È N E D U P L E S S I S : Justement, nous voulions proposer pour commencer des forums de discussion après l’Université d’été.

L ’ I N T E R V E N A N T E : Depuis le début, on parle de la responsabilité du citoyen vis-à-vis de son droit à l’information, l’éducation, mais tout cela le culpabilise. Il faut s’attaquer aux structures, aux relations entre les pouvoirs.

H É L È N E D U P L E S S I S : Je ne suis pas tout à fait d’accord. Chaque citoyen a des droits et des devoirs et il est bon de rappeler aux gens qu’ils doivent s’exprimer parfois pour exister.

L ’ I N T E R V E N A N T E : Je trouve que c’est davantage un problème interne à la structure que celui de droit à l’information.

J E A N - L U C M A R T I N - L A G A R D E T T E : Les médias français n’intègrent pas aujourd’hui la demande citoyenne dans sa diversité. Ils établissent comme ils l’enten-

dent l'ordre du jour et les priorités. Si le citoyen ne formule pas de demande, la partie prenante que représente la société civile est exclue de la construction de l'information par les médias.

L'INTERVENANTE : Il faut une attente.

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : Il faut une pression. Il faut signifier à la presse que la société civile veut avoir son mot à dire sur la façon dont elle travaille. À moins que la presse ne donne des garanties d'impartialité ou d'honnêteté vérifiables et sanctionnables.

DOMINIQUE MARTIN-FERRARI : Elle a tout de même raison de dire qu'il n'y aura pas de pression avec dix journalistes. La pression viendra le jour où une attente existera. Cela fonctionne en même temps. S'il n'y a pas une attente citoyenne qui se traduit dans les bulletins de vote, ce ne sont pas les quarante journalistes qui auront mis leur nom en bas d'un parchemin...

“ La pression viendra le jour où une attente existera ”

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : Nous parlons de la pression suite à une attente.

DOMINIQUE MARTIN-FERRARI : L'attente vient avant la pression.

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : La pression se base sur une attente. Bien sûr.

HÉLÈNE DUPLESSIS : Ce que propose Jean-Luc Martin-Lagarrette n'est pas de créer une association de journalistes qui parle de journalisme, mais de l'ouvrir à la société civile. Ici, nous ne sommes pas uniquement des journalistes.

UN INTERVENANT : De toute façon, même si on ne le voit pas, c'est comme lorsqu'une étoile meurt, il se passe un certain temps avant qu'on le voie.

Par exemple, le vote pour la constitution européenne. (*...inaudible*) qui est un instituteur, a un site Internet sur lequel il a donné des arguments pendant trois mois et demi sur le “non”. Un institut de sondages et d'études a dit qu'il avait influé à hauteur de 1,7 % le vote du “non”. Maintenant, c'est une sommité médiatisée.

Cela signifie qu'en rentrant chez lui et en donnant son opinion sur son *blog* à ses amis, il devient une influence avérée. C'est pour cela que le monde est en marche. Autant je suis en désaccord total avec les idées manichéennes que nous avons entendues au début, autant il est évident que nous parlons d'un monde qui n'existe déjà plus.

La vérité, c'est que chacun a compris ces problèmes de distorsion et que les médias sont un message en eux-mêmes. Si je t'envoie un e-mail, tu vas le regarder autrement que sur la une de “*Libération*” parce que nous nous connaissons. La relation privilégiée que nous avons légitime le passage d'information et influence ce que l'on reçoit.

Le monde est en marche et aucun “maître du monde” n'a dit qu'il serait ainsi ou autrement. Le citoyen a été formé, il a des outils et n'a plus besoin que quelqu'un lui dise dans quel sens aller. Chacun va où il veut, pour lui, et il devient un outil de pression.

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : Il ne faut pas abandonner l'idée d'améliorer le fonctionnement des médias car il existe des situations d'urgence...

[...]

UN INTERVENANT : ...que chaque citoyen se prenne en main, mais il ne faut pas lâcher la pression sur les médias. Ils doivent prendre conscience de quelle partie prenante ils sont.

PHILIPPE LEDENVIC : Au delà de la pression, quelque chose d'autre me fait peur. Parallèlement, des catastrophes font évoluer la transparence. En matière environnementale, c'est extrêmement dangereux. Combien de temps allons-nous attendre que les catastrophes guident les réglementations ou les soucis de transparence ?

“ Combien de temps allons-nous attendre que les catastrophes guident les réglementations ou les soucis de transparence ? ”

Des exemples trop rares, comme la DRIRE et la DIREN PACA ont cette volonté de transparence. Je fais passer de la donnée brute mais certaines personnes diront que cela ne suffit pas et que ce n'est pas une information correcte. Mais cette volonté de transparence n'évolue que par les catastrophes environnementales et c'est très grave. Nous avons l'exemple d'AZF à Toulouse.

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : C'est pourquoi il ne faut pas attendre les catastrophes. C'est ce en quoi consiste cet atelier, il faut vous occuper de votre pouvoir sur les médias et exiger qu'ils rendent des comptes. Car ils ont une mission d'intérêt public pour laquelle, d'ailleurs, ils reçoivent des subventions payées avec vos impôts : 1,4 milliard d'euros par an environ.

[...]

JEAN-LUC MARTIN-LAGARDETTE : C'est pourquoi chacun doit être vigilant et militer pour la qualité de l'information qu'il reçoit.

[...]

